

MAIRIE de LE PRADET
EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du Conseil Municipal
de la Commune de LE PRADET

SEANCE DU 26 MAI 2014

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
33	33	33

N° 14-DCM-DGS-069

L'AN DEUX MILLE QUATORZE & LE VINGT-SIX MAI à quatorze heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Hervé STASSINOS, MAIRE.

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 mai 2014

OBJET DE LA DELIBERATION : CONSTITUTION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

PRESENTS : Mmes et MM. Hervé STASSINOS – Christian GARNIER – Valérie RIALLAND
Lionel RIQUELME - Josiane SICCARDI –Pascal CAMPENS - Cécile GOMEZ – Jean-François PLANES – Bérénice BONNAL – Jean-Michel PEYRATOUT – Daniel DUVOUX – Daniel VESSEREAU – Michel LUCIANI – Jean-Claude VEGA –Bénédicte LE MOIGNE - Viviane TIAR – Agnès BIASUTTO – Denis CHAMBI – Jean-Marc ILLICH – Gaëlle REBEC – Céline PRATI-AIGUIER – Marie-Paule DELAROCQUE – Yves PARENT - Bernard PEZERY-- Jennifer DELI – Pierre-Laurent CHABLE

POUVOIRS : Paul MOUROT à Christian GARNIER - Valérie AUBRY à Cécile GOMEZ - Magali VINCENT à Céline PRATI-AIGUIER - Dominique ROLLAND à Jean-Michel PEYRATOUT - Nicole VACCA à Bernard PEZERY - Frédéric FIORE à Jennifer DELI Stéphane BELTRA à Marie-Paule DELAROCQUE

SECRETARE DE SEANCE : Céline PRATI-AIGUIER

=====

M. le Maire donne lecture de l'exposé suivant :

En application de l'article L. 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal peut former des commissions chargées d'étudier les questions soumises au Conseil. Etant précisé que la composition de ces différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle, il est demandé à l'Assemblée :

- d'accepter la création des commissions proposées en liste jointe
- et d'en désigner les membres respectifs à bulletin secret.

Outre le Maire, Président de droit, chaque commission sera composée de 9 membres au plus, répartis à la proportionnelle, au plus fort reste.

En application de ce principe, les sièges seront répartis comme suit :

- Liste «Ensemble pour Le Pradet » : 6 sièges
- Liste «Le choix du Pradet » : 2 sièges
- Liste «Le Pradet Bleu Marine» : 1 siège.

Chaque groupe composant le Conseil Municipal est invité à communiquer sa liste de candidats.

Résultat du scrutin : les membres des commissions municipales sont désignés par 33 voix comme indiqué dans le tableau récapitulatif annexé aux présentes.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures.

Signé : Le Maire, Hervé STASSINOS



VILLE DU PRADET
COMMISSIONS MUNICIPALES

	COMMISSIONS	MEMBRES LISTE « Ensemble pour le Pradet »	MEMBRES LISTE « Le Choix du Pradet »	MEMBRE LISTE « Le Pradet Bleu Marine »
1	Finances	J-M. PEYRATOUT – L. RIQUELME – C. GARNIER – D. CHAMBI – D. ROLLAND – J. SICCARDI	M-P. DELAROCQUE – F. FIORE	P-L CHABLE
2	Tourisme et Développement Economique	B. BONNAL – V. RIALLAND – G. REBEC – M. VINCENT – C. GARNIER – V. TIAR	J. DELI – S. BELTRA	P-L CHABLE
3	Aménagement du Territoire	C. GARNIER – J-F. PLANES – L. RIQUELME – G. REBEC – P. MOUROT – J-C. VEGA	S. BELTRA – B. PEZERY	
4	Education et Famille	C. GOMEZ – L. RIQUELME – V. AUBRY – C. PRATI-ANGUIER – J-M. ILLICH – G. REBEC	M-P. DELAROCQUE – B. PEZERY	
5	Sécurité	J-F. PLANES – P. MOUROT – L. RIQUELME – C. GOMEZ – D. DUVOUX – G. REBEC	Y. PARENT – B. PEZERY	
6	Vie Associative, Evénementiel, Sport et Culture	V. RIALLAND – B. LE MOIGNE – D. VESSERAU – M. LUCIANI – A. BIASUTTO – B. BONNAL	N. VACCA – B. PEZERY	
7	Administration Générale et Ressources Humaines	P. CAMPENS – L. RIQUELME – M. VINCENT – J-M. PEYRATOUT J. SICCARDI – D. CHAMBI	N. VACCA – J. DELI	

Accusé de réception en préfecture
083-218300986-20140526-14-DCM-DGS-069
-DE
Date de télétransmission : 27/06/2014
Date de réception préfecture : 27/06/2014

AFFICHE CE 27/06/2014